



Procès-verbal du Bureau Directeur 10 janvier 2022 (visioconférence)

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, MOREL Carine, PEAN Patrick, RIPERT Alain, STOFFER Françoise

Participant : BOSCAGLI Delphine, CADEI Franck, MALFONDET Gilles, RENAUD Christine, SCHUTTERS Thierry

Excusés : COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, THIEBAULT Boris

Préambule

La réunion est ouverte à 19h15 sous la présidence d'Alain Ripert qui présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Bureau Directeur accueille avec plaisir Carine Morel qui s'était retirée depuis quelques mois pour des raisons personnelles.

Le PV du Bureau Directeur du 22 novembre 2021 est soumis à validation.

⇒ Adopté par toutes les personnes présentes.

Amendement concernant le CA du 11 décembre 2021 : Christine RENAUD était présente.

Informations

Nous sommes une ligue, qui à date, reporte 24% des rencontres pour cause de COVID.

Sur notre territoire, les plus jeunes semblent touchés : moins de 11 ans & moins de 9 ans mais sans clusters et avec beaucoup de cas contact. Pour autant, à cause du virus, une inquiétude demeure quant à la pérennisation de nos licenciés. Le constat d'une reprise du nombre de licenciés pourrait être remis en cause, avec une volonté de certaines personnes de se diriger vers d'autres activités. »

L'année 2022 pourrait être plus problématique que celle imaginée initialement et nous devons, tous, être encore plus attentifs quant aux choix faits.

Au 31 décembre 2021, nous comptons 36 300 licenciés pour 37 000 prévus.

Il n'y a pas de remise en cause concernant les matches de gala ou tournois prévus sur le territoire même si les restrictions mises en place à ce jour, vont pénaliser les structures en matière de recettes (interdiction de buvettes).

Les interpôles féminins (Bourg de Péage) sont reportés à une date ultérieure, peut-être sous une autre forme (plusieurs sites au lieu d'un seul).

Les intercomités, à ce jour, sont maintenus au 6 février 2022, sauf contraintes sanitaires ou cas de COVID importants concernant les jeunes représentants leurs comités.

Deux sites sont retenus :

- ⇒ Bourg de Péage pour les féminines
- ⇒ Valence pour les masculins (en attente de validation)

Des points sont en cours de traitement, notamment ce qui concerne les péréquations, les frais / JAJ...

La COC applique une souplesse sur les deux premières journées par rapport aux pénalités sportives qui font suite à un manquement, notamment sur les feuilles de match. Le maintien de cette option (souplesse sur les 2 premières journées adaptée à chaque championnat) est soumis au Bureau Directeur.

- ⇒ Adopté par toutes les personnes présentes.

L'Assemblée Générale de la ligue est prévue le 18 juin 2022, à ce jour, en présentielle.

Il a été demandé au service Communication de rechercher un lieu. A ce jour, 3 sites sont en cours d'étude. Patrick Péan demande le cahier des charges ; celui-ci lui sera transmis hors réunion.

Les finalités sportives sont prévues sur Villefranche s/ Saône le week-end du 28/29 mai 2022, date à laquelle un Conseil d'Administration était planifié (28 mai). Cette date est un week-end prolongé, au cours duquel il sera difficile de mobiliser toutes les personnes : le CA sera décalé.

Les véhicules de service et de fonction ont été livrés ce jour.

Contrat Territorial Individualisé

La signature est prévue pour le 12 mars 2022 ; les différents services doivent pouvoir avancer de manière à être prêt au plus tôt.

Sur tous les axes, il est important que les différents acteurs avancent sur les dossiers en lien avec les salariés ligue et comités et les bénévoles / élus ligue et comités et que les porteurs de projet mobilisent tout le monde.

Bernard Gallet demande si un document type a été remis par la FFHB ou s'il peut être mis en place ; jusqu'à quel niveau de précision devons-nous travailler ?

Les propositions argumentées et précises de tous les services devront être présentées le 7 février 2022.

ITFE

Philippe Soupirot avait indiqué lors du dernier CA que le projet était en construction avec trois axes identifiés et validés le 11 décembre 2021, et, avec une mise en place progressive. Alain Ripert rappelle que n'étant pas partenaire du CFA fédéral, nous nous devons de bien cibler nos actions afin de rentrer au mieux dans les critères fédéraux.

Bernard Gallet indique un léger retard, mais tout sera mis en place. Quid du positionnement de la formation des dirigeants et de la mise en place du hand à 4, quant à l'axe dans lequel il sera présenté ?

Ce dossier est en lien avec les actions des comités et entre dans le secteur du pôle social (service aux clubs).

Le Beach est positionné sur l'axe territorial, tout comme la digitalisation et la consolidation / création d'emplois par la mise en place de groupement d'employeurs locaux, sectoriels (support comité).

Axe territorial

Concernant le Beach, Bruno Geoffroy a communiqué un plan financier de coûts ; il est attendu un travail sur les recettes.

Concernant les groupements d'employeurs : Valérie Corduri-Daviet et Patrick Péan se portent candidats pour avancer sur le sujet. Contact doit être pris avec Eric Courtois qui veut faire partie du groupe de travail. Le CD 74 est intéressé par ce point. Le CD 42 l'a déjà mis en place.

Alain Ripert informe qu'une vision sur la digitalisation est proposée par la FFHB ; il serait souhaitable que les salariés concernés sur ce point ainsi que les personnes intéressées participent à l'élaboration du projet. L'information a été envoyée seulement aux présidents de ligue et sera transmise à tous. Carine Morel va regarder de plus près et prendre contact avec les salariés.

Performer socialement

Ce pilier a 6 axes importants et ceux-ci doivent mobiliser un maximum de personnes.

Ressources Humaines

L'évolution des PPF et des besoins de l'ITFE nécessitent sans doute une révision des besoins et des ressources humaines.

Franck Cadei présente les besoins émergents :

- Site de Cournon et Chambéry, masculins : départ des cadres en place actuellement (en mise à disposition)
- Besoins de l'ITFE afin de mailler le territoire (moins d'interventions des CTS, le redoublement des apprentis, remplacement des examens de certification par la mise en place de jurys constitués par deux personnes, pour 70 personnes). La mise en place des MAD via PS38, est lourde, au sein de notre structure. Les tâches administratives doivent être réétudiées, car faites partiellement (suivi des actions, ...)

Ces points mettent en avant le besoin de 2 emplois partagés entre ITFE (jury, certifications...) et le PPF (Cournon et site d'accession de Chambéry). D'autres besoins pourraient émerger.

Une description des postes et missions, ainsi que l'étude financière, doivent être faits et présentés au prochain Bureau directeur.

Alain Ripert indique que ces axes d'évolution d'emplois sur notre territoire sont de bon augure et permettent une bonne structuration des pôles concernés. Cette politique, si elle est positive et admise, doit rester dans des conditions possibles (politiques et économiques) : argumenter en matière de projet et restant dans le budget contraint de la ligue. Dès lors que les projets seront tous affichés, si

l'ensemble n'entre pas dans l'enveloppe budgétaire, nous devons faire des choix. La collecte des différentes informations est en cours afin de finaliser les projets.

Hervé Kerneis précise que le modèle doit se faire sur un long / moyen terme et à minima, sur la prochaine olympiade.

Les budgets des commissions sont attendus, ainsi que la revalorisation des prix des formations de l'ITFE.

Thierry Schutters se retire de la réunion après constat de l'absence de Boris Thiébault, malade. Le projet PPF Arbitrage sera présenté lors du prochain Bureau Directeur (un document devra être envoyé au préalable).

Farida Abes est absente sur le mois de janvier 2022 ; son remplacement par un CDD est toujours en cours. Les dossiers de la discipline sont, à ce jour, sous-traités par une personne extérieure. La facturation de la discipline est assurée par Françoise Stoffer. Le suivi du paiement des cotisations du PPF est assuré par Eliane Harent.

Farida a demandé par courriel, le 3 janvier 2022 une rupture conventionnelle. Sa demande est soumise au Bureau Directeur.

⇒ Acceptée par toutes les personnes présentes.

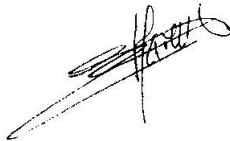
Le process sera lancé dès demain, ainsi que le calendrier possible. Le remplacement de Farida est toujours en cours, en prenant en compte les missions principales de Farida (statuts et règlements, discipline et finances).

Françoise Stoffer précise que les missions finances vont évoluer avec la mise en place obligatoire dès maintenant d'Orion et le remplacement, à terme, d'Isabelle Pios avec la mise en place d'une alternance (ou équivalent) afin d'assurer le relais pour la suite.

Un pôle recrutement constitué du président ou vice-président délégué ou délégué par le président, secrétaire général, DGS, un CTS et / ou des élus référents, pourrait être mis en place.

Fin de la réunion à 20h45.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

